La CAPA pour l'avancement à la hors-classe des certifiés était prévue le vendredi 13 juin. Le projet envoyé par le rectorat aux organisations syndicales ne permettait de promouvoir que 55% des collègues parvenus au 11<sup>ème</sup> échelon, en contradiction avec la note de service ministérielle demandant aux recteurs « de porter une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés ayant atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale et n'ayant pas démérité » (note de service ministérielle n°2013-208 du 20 décembre 2013). L'académie de Besançon est d'ailleurs très en retard pour la promotion de ces collègues, et ce depuis plusieurs années malgré nos interventions réitérées. Pour ces collègues, c'est pourtant la seule perspective d'une augmentation de salaire en cette période de gel du point d'indice; en comparaison, les académies de Bordeaux, Lille, Nantes, Rouen etc ... promeuvent plus de 80 % de collègues du 11 ème échelon. Le SNES-FSU et le SNESUP-FSU, fidèles à leurs mandats, ont donc demandé au rectorat de modifier son projet et de promouvoir tous les collègues au 11ème échelon ou nés avant 1953 et n'avant pas démérité, comme le permettait largement le contingent ministériel, sans pour autant exclure du tableau d'avancement des candidats plus jeunes ou à un échelon inférieur. Devant le refus de communiquer aux représentants du personnel un nouveau projet acceptable avant l'ouverture de la CAPA, le SNES-FSU et le SNESUP-FSU ont décidé de ne pas siéger, suivis par le SNALC, FO et SUD. Il n'est en effet pas concevable de cautionner un système de promotion fondé sur un barème peu clair n'assurant pas l'équité entre les personnels, notamment en raison de retards d'inspections dont les collègues n'ont pas à faire les frais, mais aussi à cause des disparités de notation de la part des IPR et des chefs d'établissement.

Une nouvelle CAPA sera convoquée avant la fin de l'année scolaire. Le SNES-FSU et le SNESUP-FSU y défendront le principe d'accès à la hors-classe pour tous.

## Bien cordialement.

Pour le SNES-FSU et le SNESUP-FSU.

les commissaires paritaires : Léonie Bargot, Elvire Celma, Nathalie Faivre, Stéphane Grégoire, Isabelle Guillaume, Sylviane Gutierrez, Antoine Martin, Martine Pernot, Laurence Portrat-Chaulet, Ludivine Krattinger-Couturier, Sandrine Rayot.